

DELIBERATION CA006-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu la convocation envoyée aux membres du conseil d'administration le 15 janvier 2015

Objet de la délibération DU Accompagnement à la parentalité

■ **Le conseil d'administration réuni le 29 janvier 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le DU Accompagnement à la parentalité et les tarifs proposés sont approuvés.

Cette décision est adoptée à main levée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 30 janvier 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Président de l'Université d'Angers

Pour le président
et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier TACHEAU

Signé

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 5 février 2015 / Mise en ligne le 5 février 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 janvier 2015

Point 04
ENSEIGNEMENTS ET
VIE ETUDIANTE

4.1. DU ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ

2

4.1. DU ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ

Le conseil d'administration valide les tarifs et le budget du DU "Accompagnement à la parentalité".



FORMATION
CONTINUE

Intitulé :
**Diplôme d'Université d'Accompagnement à la
Parentalité**

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE**
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ**

- Création**
- Renouvellement**
- Modification
- Suppression

Avis du Conseil d'UFR		En date du :
Avis du CEVU		En date du :
Avis du CA		En date du :

Reçu aux services centraux le

- **Identification**

-
❖ **Composante de rattachement**

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

❖ **Composante associée :**

❖ **Autre université concernée (demande de co-habilitation) :**

❖ **Partenariat et co-organisation (éventuellement, en lien avec un conseil de perfectionnement) :**

❖ **Enseignant(s) responsable(s) :**

(NOM	UFR de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Gratton	LLSH	MCF	0679050172	Emmanuel.gratton@univ-angers.fr

❖ **Date d'ouverture (ou de modification, suspension, suppression) :** JANVIER 2015, avec la possibilité de réaliser la formation en deux ans (Modules 1 à 4 : la première année, et Modules 5 à 8 : la deuxième année)

	Ne rien écrire dans ce cadre réservé à la commission d'instruction des DU
- Modalités d'accès au diplôme	
Type de formation : Formation Initiale <input type="checkbox"/> Formation Continue <input checked="" type="checkbox"/>	
Code NAF (éventuellement) :	
Type de public (étudiant, salarié, demandeur d'emploi...) : Salarié, demandeur d'emploi travaillant ou ayant une expérience significative dans le travail social, dans les métiers éducatifs et du soin, dans le champs de la psychologie et de la santé et aspirant à développer une pratique d'accompagnement à la parentalité.	
Pré requis : Niveau d'entrée : L1-L2 <input type="checkbox"/> L3 ou diplôme d'état de niveau 3 <input checked="" type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/>	
- Conditions d'admission	
Capacité d'accueil : 21	
Seuil d'ouverture : 11	
Procédure de recrutement : Dossier de recrutement (Lettre de motivation et CV détaillé)	
Conditions de Validation d'acquis : Les candidats auront la possibilité de valider leurs acquis conformément aux procédures mises en œuvre au sein de l'Université d' Angers.	

- **Tarif et coût**

Tarif de la formation (hors droits universitaires) :

Coût formation : 2.400€

Tarif « non financé » : 1.200€

Coût pour un module : 300 € (21 heures)

Les stagiaires admis à suivre cette formation sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits de scolarité fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive.

Coût total prévisionnel de la formation : 22 260 €

Voir en Annexe 5 le mode de calcul du budget prévisionnel

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation	
<p>Objectif(s) du diplôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir et/ ou approfondir des connaissances théoriques et pratiques spécialisées sur les dispositifs d'accompagnement à la parentalité en s'appuyant sur des apports pluridisciplinaires variés, dans une perspective pluridimensionnelle. ▪ Comprendre les enjeux politiques, juridiques, sociaux, psychiques impliqués dans l'accompagnement à la parentalité pour s'ouvrir aux différents champs pratiques concernés par cette question ▪ Repérer les spécificités de sa propre expérience dans ce domaine pour la questionner et la confronter avec d'autres, et faire évoluer sa pratique pour acquérir une posture professionnelle mieux adaptée et plus experte. ▪ Construire un projet d'accompagnement à la parentalité en situation professionnelle et développer la capacité d'en rendre compte aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. 	
<p><u>Compétences (attendues pour les bénéficiaires) et contenus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir des compétences professionnelles dans la mise en oeuvre des dispositifs d'accompagnement à la parentalité et savoir appréhender avec pertinence la nature des enjeux qu'ils recouvrent en prenant en compte la spécificité des différentes configurations familiales concernées, notamment dans les situations : <ul style="list-style-type: none"> ➢ liées à l'accès à la parentalité, en cas de stérilité, hypofertilité, recours à la procréation médicalement assistée ou à l'adoption ... ➢ liées aux situations conjugo-parentales de séparation et / ou conflits, de reconstitution familiale, de placement... ➢ liées à la parentalité en situation de handicap, de quelque nature qu'il soit, et qu'il s'agisse de celui de l'enfant et / ou de celui des parents ... ▪ Ajuster son positionnement professionnel en fonction des vulnérabilités particulières rencontrées par les parents (précarité sociale, éducative, maladie psychique, somatique, etc) pour leur proposer un accompagnement « sur mesure », prenant aussi en considération la temporalité de la parentalité (périnatalité, parentalité tardive, etc). ▪ Considérer le rôle des autres intervenants auprès des parents, pour proposer un accompagnement en cohérence avec l'action du réseau professionnel éventuellement déjà impliqué auprès des parents ▪ Confronter et analyser son expérience avec d'autres professionnels, pour améliorer sa pratique d'accompagnant et la faire évoluer ▪ Elaborer et réaliser un projet concret d'accompagnement à la parentalité pour mettre à l'oeuvre les compétences acquises <p style="text-align: center;"><i>Voir annexe 1</i></p>	

<p><u>Métiers visés :</u></p> <p>Métiers engageant dans la pratique professionnelle, l'accompagnement de parents, ou de groupes de parents que ce soit dans le champ social, éducatif, psychologique ou médical etc.</p>	
<p><u>Opportunité et originalité :</u></p> <p>L'accompagnement à la parentalité est devenu une pratique explicite de nombre de professionnels du secteur social, éducatif, médico-social, médical... L'évolution des configurations familiales avec la transformation des liens familiaux qui s'y associe semblent avoir accentué la nécessité pour certains parents d'être accompagnés à certains moments, par des professionnels pour trouver des repères, une écoute et un soutien dans l'affirmation de leur fonction parentale.</p> <p>L'accompagnement à la parentalité devient un nouvel outil d'intervention professionnelle pour aider les familles. La naissance du terme « accompagnement » souligne une évolution sociétale des pratiques et plus fondamentalement témoigne d'un nouveau regard posé sur les parents, l'enfant et les liens familiaux.</p> <p>Le Réseau d'Appui, d'Ecoute et d'Accompagnement des Parents (REAAP) créé en 1999 tout comme la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et concernant le droit des usagers sont venus attestés de ces transformations même si des dispositifs (ASE, PMI...) et des structures (CMP, CMPP...) aux formes plus anciennes accompagnaient déjà les parents.</p> <p>L'accompagnement à la parentalité à travers ses dispositifs et ses pratiques, soulève des difficultés théoriques, méthodologiques et éthiques qu'il importe de considérer. Notamment, des questions se posent, sur la légitimité de cet accompagnement à la parentalité, son risque « infantilisant », « normalisant », la forme qu'il doit prendre et le sens qu'il doit permettre de construire, avec le risque pour les professionnels d'être pris à leur insu par leurs propres mouvements identificatoires.</p> <p>Derrière l'affichage du soutien, nombre d'auteurs comme Gérard Neyrand, soulignent les risques de contrôle des parents, risques de les destituer de leurs compétences au lieu de les soutenir.</p> <p>En effet, la parentalité comprend plusieurs axes (exercice, expérience, pratiques) qui interviennent singulièrement et différemment au moment de l'accès à la parentalité, ou dans les situations de séparation et/ou de conflits ou encore en situation de handicap. Les enjeux de la parentalité ne sont pas les mêmes à la naissance ou à l'adolescence, selon la situation sociale et ou psychique, selon encore la configuration familiale et les professionnels qui interviennent.</p> <p>Le DUAP a pour but d'accompagner les professionnels à la mise en place de projet d'accompagnement à la parentalité, en permettant d'approfondir les connaissances dans ce domaine et en analysant la mise en œuvre de cet accompagnement aussi bien sur le plan méthodologique qu'éthique.</p>	

Organisation de la formation	
<u>Durée totale de la formation :</u> 168 heures (un an)	
<u>Calendrier de la formation (début, fin...):</u> janvier-décembre 2015 Janvier 2015 : 3 jours Mars 2015 : 3 jours Avril 2015 : 3 jours Mai/juin 2015 : 3 jours Septembre 2015 : 3 jours Octobre 2015 : 3 jours Novembre 2015 : 3 jours Décembre 2015 : 3 jours	
<u>Organisation pédagogique (en cas d'alternance) :</u> <i>Voir annexe 2</i>	
<u>Equipe pédagogique prévisionnelle :</u> <i>Voir annexe 3</i>	
Validation	
<u>Modalités de contrôle des connaissances et de validation :</u> <i>Voir annexe 4</i>	
<u>Rédaction d'un dossier professionnel</u> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
<u>Niveau de sortie :</u> L1-L2 <input type="checkbox"/> L3 <input checked="" type="checkbox"/> M2 <input type="checkbox"/>	

Annexe 1
MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Indiquer l'organisation détaillée des enseignements dans le tableau ci-dessous.

Pour une formation modularisée (validation module par module) choisir un intitulé de module précisant bien le type de compétence acquise au cours de ce module.

Module (N° Unité d'enseignement)	Compétences attendues	Contenus	Durée (eq TD)
N°1 Les enjeux de l'accompagnement à la parentalité	Comprendre les enjeux professionnels impliqués lors de l'accompagnement à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de la formation ▪ Approches politiques, historiques, juridiques, sociologiques de l'accompagnement à la parentalité et diversité des pratiques professionnelles ▪ Exploration de la notion de dispositif dans le champ de l'accompagnement à la parentalité 	21h
N°2 Les processus en jeu dans le devenir parent	Comprendre les enjeux professionnels impliqués lors de l'accompagnement pour l'accès à la parentalité en cas de difficultés liées à la procréation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approches socio-historiques, juridiques et psychologiques liées au devenir parent et à la reconnaissance du statut parental. ▪ Etude des enjeux attachés à la stérilité, à l'hypofertilité, et/ ou aux difficultés de procréation au sein du couple, avec les recours alternatifs : PMA, adoption... ▪ Etude des effets de l'un et l'autre de ces recours sur la parentalité, la conjugalité, les enfants, la construction des liens familiaux, l'identité individuelle, familiale, l'inscription sociale 	21h
N°3 Parentalité et processus en jeu en cas de séparation et/ou de conflits conjugaux	Comprendre les enjeux professionnels impliqués lors de l'accompagnement à la parentalité en cas de situations de séparation conjugale, conflits et/ ou recomposition familiale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approches socio-historiques, juridiques et psychologiques sur les liens entre conjugalité et parentalité. ▪ Les effets de la séparation et la place des professionnels au côté de la famille, des parents, de l'enfant ▪ Etude de la gestion des conflits entre adultes et entre adultes et enfants ▪ La protection de l'enfance et ses actions ▪ Etudes de la mise en place de dispositifs de visites en présence de tiers et les enjeux du maintien des liens familiaux 	21h
N°4 Parentalité et	Comprendre les enjeux professionnels impliqués lors de	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approches socio-historiques, juridiques et psychologiques sur la prise en 	

processus en jeu en cas de handicap	l'accompagnement à la parentalité en cas de handicap pour l'enfant ou le(s) parent(s)	<p>considération du handicap au sein de la famille et ses effets sur les liens parents/enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude des relations parents /professionnels/ institutions dans ce contexte ▪ Réflexion sur l'accompagnement des parents présentant une déficience 	
N°5 Conduite de projet en matière d'accompagnement à la parentalité et implication personnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les étapes de la conduite de projet ▪ Savoir confronter avec d'autres professionnels sa pratique d'accompagnant et faire évoluer sa pratique ▪ Etre capable d'élaborer et réaliser un projet d'accompagnement à la parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduite de projet ▪ Travail sur l'implication personnelle à l'aide de « médiations » (photolangage, libre réalisation de l'arbre généalogique ...) ▪ Approche de la parentalité à travers la périnatalité 	21h
N°6 Pratiques Professionnelles face à des parents en difficultés sociales ou psychiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir se situer face à des parents en difficulté sociale et/ou en souffrance psychique. ▪ Savoir confronter avec d'autres professionnels sa pratique d'accompagnant et faire évoluer sa pratique ▪ Etre capable d'élaborer et réaliser un projet d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication dans une action d'accompagnement à la parentalité ▪ Analyse de la pratique ▪ Accompagnement du projet ▪ Approche de la parentalité en cas de précarité ▪ Approche de la parentalité en cas de maladie psychique 	21h
N°7 Pratiques professionnelles face à des parents d'adolescents et face à des configurations familiales complexes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir accompagner des parents d'adolescents ▪ Savoir intervenir dans les configurations familiales complexes ▪ Savoir confronter avec d'autres professionnels sa pratique d'accompagnant et faire évoluer sa pratique ▪ Etre capable d'élaborer et réaliser un projet d'accompagnement à la parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication dans une action d'accompagnement à la parentalité ▪ Analyse de la pratique ▪ Accompagnement du projet ▪ Approche de la parentalité face à l'adolescence ▪ Approche de la parentalité plurielle et configuration complexe 	21h
N°8 Pratiques professionnelles innovantes et constructions de projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir confronter avec d'autres professionnels sa pratique d'accompagnant et faire évoluer sa pratique ▪ Etre capable de se positionner comme professionnels face aux enjeux de la parentalité et aux dispositifs publics ▪ Etre capable de présenter un projet par oral et par écrit 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication dans une action d'accompagnement à la parentalité ▪ Analyse de la pratique ▪ Approche de la parentalité et professionnalité ▪ Bilan de la formation 	21h

Annexe 2
SCENARIO PEDAGOGIQUE

Pour un dispositif en alternance, décrire l'enchaînement des différents modules enseignés à l'université et des périodes en entreprise

Dans le cadre de la formation organisée en 8 modules de 3 jours (à raison d'un module par mois) les stagiaires doivent participer à une action d'accompagnement à la parentalité (stage) pour une durée de 21 heures devant se concrétiser selon les opportunités et projets des stagiaires entre la fin du module 5 et le début du module 8 (dernier module), soit sur une période de 3 mois environ.

Le temps de ce stage (21 heures) est prévu dans la période d'enseignement. Il a lieu au sein ou en dehors du lieu d'exercice habituel. Il est encadré par un tuteur de stage.

Annexe 3
EQUIPE PEDAGOGIQUE PREVISIONNELLE

Nom	Statut-Discipline	Module	Coordonnées
Bernard Alix	MCF psychologie	Module 4, 6, 7, 8	
Combiér Claudine	MCF psychologie	Module 2, 3, 5, 6, 7, 8	
Gratton Emmanuel	MCF psychologie et sociologie	Module 1, 3, 5, 6, 7, 8	
Gaux Christine	MCF psychologie	Module 6, 7, 8	
Denéchère Yves	Professeur Histoire	Module 2	
Quincy-Lefebvre Pascale	MCF Histoire	Module 3, 4	
Lerudulier Nicolas	MCF droit	Module 2, 3, 4	
Havet Valérie			
Buffet Dolores	Psychologue	Module 2	
Beaussier Elisabeth	Psychologue	Module 6, 7, 8	
	Responsable service adoption	Module 2	
Decourrière Chantal			
Guerrier Anne-Marie	Psychologue	Module 3, 6, 7, 8	
Vernes Céline	Responsable adjointe	Module 3	
Legeay Patrick	Psychologue	Module 4, 6, 7, 8	
	Directeur d'établissement	Module 4	
Debarge Yasmine	Dr en sociologie		
Brizais Reynald	Dr en sciences de l'éducation	Module 1	
		Module 1	
Sellenet Catherine	Professeur en psychosociologie	Module 1, 8	
Paul Maëla	Dr en sciences de l'éducation	Module 1	
Dayan Jacques	Pédopsychiatre		
Séchet Régis	Dr en sciences de l'Education	Module 5	
		Module 6	
Psychologue Césame	Psychologue	Module 6	

Annexe 4
CONTROLE DES CONNAISSANCES et VALIDATION

❖ **Contrôle des connaissances (description)**

Contrôle continu (CC) ou terminal (CT)

Module	Coef	Critères d'évaluation (oral écrit, rapport...)	Modalités de validation (CC, CT)
1/2/3/4	1	Deux épreuves : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un écrit sur table (1 heure) ▪ Evaluation du pré-projet d'accompagnement à la parentalité 	Contrôle continu + assiduité
5/6/7/8	3 1	Deux épreuves : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier professionnel d'accompagnement à la parentalité ▪ Oral « évolution des pratiques » et présentation du projet 	Contrôle terminal Contrôle continu + assiduité

❖ **Conditions de validation (de délivrance du diplôme)**

Obtenir une moyenne de 10/ 20 pour l'ensemble des épreuves et être assidu aux modules.

Annexe 5 BUDGET PREVISIONNEL

DU Accompagnement à la parentalité

Budget prévisionnel

UFR LLSH

RECETTES (hors droits universitaires)

	nb. Stagiaires	Tarif	Total
Financement entreprises	8	2 400,00 €	19 200,00 €
Hors financement entreprises	3	1 200,00 €	3 600,00 €

11

TOTAL RECETTES 22 800,00 €

DÉPENSES

> Poste personnel enseignants (1)

Responsabilité pédagogique	2 000,00 €
Enseignement	12 900,00 €
sous-total personnel	14 900,00 €

> Fonctionnement (2)

Achat, fourniture et matériaux	- €
Location	- €
Reprographie / Documentation	500,00 €
Publicité / Communication	1 000,00 €
Transports	- €
Déplacement, missions, réception	1 200,00 €
Frais postaux	100,00 €
Divers	- €
sous-total fonctionnement	2 800,00 €

> Autre : contribution à la DFC (3) 4 560,00 €

TOTAL DÉPENSES (1+2+3) 22 260,00 €

RÉSULTAT AU SEUIL D'OUVERTURE (inférieur à tous les tarifs unitaires)

RECETTES - DÉPENSES 540,00 €

TOTAL ÉQUILIBRE

DÉPENSES + RÉSULTAT 22 800,00 €

FICHE D'EVALUATION DE LA FORMATION par les stagiaires

1- PRATIQUE PEDAGOGIQUE

La préparation à ce DU vous apparaît- elle, dans son ensemble :

très positive positive Insuffisante très insuffisante

Le nombre d'heures dévolu au D.U vous semble t-il :

suffisant insuffisant

Les supports pédagogiques (ouvrages de références, polycopiés, tirages) sont-ils :

suffisants insuffisants trop lourds

Avez-vous rencontré des problèmes pédagogiques ? si OUI, lesquels ?

Il faudrait une question de satisfaction sur le contenu pédagogique et une autre sur sa forme ?

Peut-être aussi une question, // ce DU a-t-il répondu à vos attentes . Oui, non pourquoi ?

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

2- RELATIONS AVEC L'ENSEIGNANT

L'animation vous semble t-elle :

suffisante insuffisante trop technique

La ponctualité vous semble t-elle :

très satisfaisante satisfaisante peu satisfaisante

La qualité de vos relations avec l'enseignant a-t-elle été :

très satisfaisante satisfaisante peu satisfaisante

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

3- ORGANISATION GENERALE

Rencontrez-vous des difficultés sur le plan administratif ?

OUI

NON

si OUI, lesquelles

L'organisation générale (informations, planning, ...) vous semble-t-elle :

très satisfaisante

satisfaisante

peu satisfaisante

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

4- AUTRES OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS